

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 18. — Cl. 1.

N° 671.838

Perfectionnements aux supports pour porte-plume à réservoir.

SOCIÉTÉ PANICI FRÈRES résidant en France (Seine).

Demandé le 21 mars 1929, à 14<sup>h</sup> 19<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 9 septembre 1929. — Publié le 19 décembre 1929.

La présente invention a pour objet des perfectionnements apportés aux supports pour porte-plume à réservoir, grâce auxquels la plume peut rester toujours humectée d'encre et prête pour l'usage même quand elle n'est pas employée pendant un temps relativement long.

C'est dans cet ordre d'idées que les porte-plumes sont tous munis d'un capuchon dont on coiffe la plume après usage, formant ainsi une chambre de volume réduit dans laquelle l'encre dont la plume est humectée est censée ne pas se dessécher.

On a essayé d'utiliser un dispositif analogue dans les supports pour porte-plumes à réservoir, mais on n'a encore réalisé aucun appareil donnant vraiment satisfaction : dans les uns le récepteur du porte-plume qui doit former la chambre étanche de la plume est de capacité trop grande et l'encre s'y dessèche; d'autres ont bien une chambre réduite au minimum mais elle est insuffisamment étanche et de plus rien ne permet de s'assurer lorsqu'on a posé le porte-plume dans son support qu'il a été convenablement placé de façon à assurer l'étanchéité désirée.

Suivant la présente invention on obvie à ces inconvénients en ce que la plume est enfermée, lorsqu'on l'abandonne pour un laps de temps assez long, dans un capuchon formant une chambre de volume aussi réduit que possible et en prévoyant des

moyens de fixation grâce auxquels le joint entre le porte-plume et ledit capuchon peut être rendu parfaitement étanche; il en résulte que l'encre ne peut se dessécher dans le petit espace ainsi clos et, grâce au maintien positif du porte-plume sur son support, il est facile de s'assurer par une simple traction s'il se trouve fixé ou non à la position dans laquelle la fermeture étanche est bien assurée, de façon commandée et rigide.

Un mode d'exécution de l'objet de l'invention va être décrit à titre d'exemple en référence au dessin annexé.

Il comprend essentiellement une douille en laiton ou toute autre matière appropriée de dimensions juste suffisantes pour recevoir la plume. Sur cette douille une gaine en ébonite, par exemple, évasée vers le haut et munie d'un pas de vis intérieur, peut coulisser de quelques millimètres entre une butée inférieure et une butée supérieure. L'ensemble est porté par une rotule qui peut tourner à frottement dans une cavité ménagée dans un socle, d'une manière connue.

L'invention n'est du reste nullement limitée à l'utilisation de ce montage à rotule.

Le mode d'emploi est le suivant :

Lorsque l'on a fini de se servir du porte-plume à réservoir et que l'on prévoit qu'on aura prochainement à s'en servir de nouveau, on l'introduit, la plume en avant,

Prix du fascicule : 5 francs.

dans la gaine 2 qui se trouve normalement à sa position basse, représentée au dessin. L'extrémité inférieure 6 du porte-plume vient reposer sur le dessus de la douille 1 et la plume 7 se trouve logée dans la chambre 8 formée par cette douille.

Si, au contraire, on prévoit qu'il pourra s'écouler un temps relativement long avant qu'on ait de nouveau à se servir du stylographe, il est alors nécessaire, pour éviter que la plume ne se dessèche, de parfaire l'étanchéité de la chambre 8. A cet effet, on soulève la gaine 2 jusqu'à ce que son pas de vis puisse venir engrener avec le pas de vis correspondant 9 du porte-plume. Il suffira de tourner le porte-plume ou la gaine 2 de quelques tours pour visser ces pièces l'une sur l'autre et presser ainsi le renflement 6 sur le dessus de la douille. En raison de l'étanchéité et de la faible capacité de la chambre, l'encre dont la plume est chargée ne risquera pas de s'évaporer pendant un laps de temps assez long.

Il est évident que la présente invention n'est pas limitée à l'exemple de réalisation qui vient d'être décrit. De nombreuses modifications de détail peuvent être en effet apportées sans sortir du cadre de cette invention.

On peut par exemple, au lieu d'avoir une gaine coulissant sur une douille fixe, prévoir que ce sera la douille qui coulissera dans une gaine fixe. Les pas de vis destinés à parfaire l'étanchéité de la chambre de la plume peuvent être remplacés par différents moyens équivalents, par exemple une combinaison de tenons glissant sur des rampes hélicoïdales, des agrafes de serrage, des fermoirs à ressort, etc.

D'une manière générale on pourra utiliser tous moyens ou dispositifs assurant le maintien rigide du porte-plume, lorsqu'il est placé dans son support, de façon que son axe coïncide exactement avec celui de la douille et que son extrémité inférieure vienne s'appuyer exactement sur toute la circonférence du dessus de la douille, en assurant ainsi l'étanchéité voulue.

#### RÉSUMÉ :

1° Support pour porte-plume à réservoir comportant pour recevoir la plume une cavité aussi petite que possible et pouvant être obturée d'une manière commandée par le bout du porte-plume afin d'éviter la dessiccation de l'encre pendant un long repos.

2° Forme d'exécution suivant laquelle la cavité est constituée par une douille sur laquelle peut coulisser une gaine évasée vers le haut et munie d'un filetage intérieur correspondant au filetage extérieur du porte-plume.

3° La douille est munie de butées limitant la course de la gaine.

4° L'étanchéité du joint entre le bout du porte-plume et l'orifice de la douille recevant la plume peut être assurée par tous moyens appropriés.

5° Le porte-plume peut, suivant qu'il est délaissé pour un temps plus ou moins long, ou bien n'être que posé dans son support la plume étant dans sa cavité, ou bien être vissé dans ce support la cavité étant alors obturée d'une manière commandée.

SOCIÉTÉ PANICI FRÈRES.

Par précurateur :

BLÉRY.

